



Délibération n°1 : Election du Président de la CLE

Etaient présents (27 membres) :

Madame la Sous-Préfète de la Dordogne, Madame Dominique LAURENT, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE Dordogne Atlantique, Présidente de la séance jusqu'à l'élection du Président de la CLE.

Collège des collectivités
(13 membres présents) :

M. Thierry BOIDE, Conseiller départemental de la Dordogne
Mme. Brigitte CABIROL, Maire de Saint-Barthélemy-de-Bellegarde
Mme. Annick CAROT, Maire de Bayac
Mme. Linon DALLA SANTA, Maire de Savignac-de-Duras
M. Frédéric DELMARES, Représentant d'EPIDOR
M. Stéphane DOBBELS, Conseiller départemental de Dordogne
M. Serge FOURCAUD, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières
M. Lionel FREL, Conseiller régional de Nouvelle Aquitaine
M. Christian GALLOT, Maire de Saint-Antoine-de-Breuilh
M. Jean-Claude MAILLAT, Vice-Président du Syndicat Mixte des 3 bassins
M. Michel MILLAIRE, Maire de Les Billaux
M. Claude NOMPEIX, Maire de Grézillac
Mme. Joëlle PARSAT, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Collège de l'Etat
(3 membres présents ou représentés) :

Mme. Valérie PERRIER, Représentante de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Côme DURAND, Représentant de la DREAL Nouvelle Aquitaine
Mme. Dominique LAURENT, Représentante de la Préfecture de la Dordogne

Collège des usagers
(11 membres présents ou représentés) :

M. Jean-Marie COTHEREL, Association Syndicale Autorisée des palus d'Arveyres-Génissac
M. Christian PEYROUNY, Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne
Mme. Sandrine GAILLARD, Chambre départementale d'Agriculture de la Dordogne
M. René BALT, Comité Régional de canoë-kayak Aquitaine
M. Jean-Louis VIVIERE, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux
M. Bruno MARTI, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine
M. Bernard MAS, Electricité De France UP Centre
M. Jacky BESSE, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

M. Eric FRETILLERE, Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation
M. Henri CORAUX, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine
M. Cédric DE COLLASSON, UNICEM Nouvelle Aquitaine

Pouvoirs (8 mandats) :
Collège des collectivités
(8 mandats) :

M. Jean-Michel BOURNAZEL, Maire de Mouleydier, donne mandat à **Mme. Annick CARROT**
Mme. Danièle DHELIAS, Conseillère départementale du Lot-et-Garonne, donne mandat à M. Serge FOURCAUD
M. Jean GALAND, Conseiller départemental de Gironde, donne mandat à M. Stéphane DOBBELS
M. Alain MAROIS, Conseiller départemental de Gironde, donne mandat à M. Frédéric DELMARES
Mme. Agnès SEJOURNET, Communauté d'Agglomération du Libournais à M. Lionel FREL

Collège de l'Etat
(1 mandat) :

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Gironde donne mandat à Mme. La Préfète de la Dordogne ou son représentant

Assistaient également à la réunion :

Mme. Céline DEBRIEU-LEVRAT, Département de la Gironde
Mme. Martine GRAMMONT, Département de la Dordogne
Mme. LEFEVRE YERCHOFF, Direction Départemental des Territoires de la Dordogne
Mme. Célia NIGAY, Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Jacques CHABAUD, Mairie de Bergerac
M. Alain PLAZZI, Mairie de Bergerac
Mme. Flore BOYER, Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne
Mme. Céliane DE GRANDIS, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine
Mme. Anne CHUNIAUD, Direction Départementale des Territoires de la Dordogne
Mme. Florence DAUMAS, EPIDOR
Mme. Christine GUERIN, EPIDOR
Mme. Mélanie OZENNE, EPIDOR
M. Guy PUSTELNIK, EPIDOR

Délibération n°1 du 15 décembre 2016

Vu l'article L212-4 du Code de l'environnement, le Président de la Commission Locale de l'Eau est désigné au sein et par le collège des collectivités,

Le collège des collectivités

DESIGNE à 15 voix pour et 3 abstentions des membres du collège des collectivités présents ou représentés, Monsieur Serge FOURCAUD, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières, pour assurer la fonction de Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Dordogne Atlantique.

La Préfète de Dordogne
Mme. Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC

